

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Février 1875.

Bulletin politique.

On peut se rendre compte maintenant de la tactique adoptée par les gauches. Battues il y a quelques jours sur le premier projet du Sénat, elles ne veulent pas courir le risque d'un nouvel échec. Elles ont donc pris la résolution de tout voter sans discuter.

Ce système a été mis en pratique lundi.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a ouvert la séance par la lecture de son rapport sur les projets Vautrain et Waddington. La commission, par un étrange entêtement, a maintenu au Président de la République le droit de nommer un tiers des sénateurs, soit cent sur les trois cents membres qui doivent composer le Sénat. M. de Mac-Mahon avait pourtant renoncé à ce droit ; M. de Chabaud-Latour était allé le déclarer en son nom à la commission ; et la commission, tenant cette déclaration pour non-avenue, a maintenu son premier système.

Quant aux deux cents membres élus, leur choix était confié dans chaque département à un collège spécial, et les départements, eu égard à leur population, étaient divisés en trois catégories devant élire deux, trois ou quatre sénateurs.

Le rapport écartait le projet Wallon pour deux motifs : d'abord parce qu'il n'adjoignait pas les plus forts imposés aux conseils municipaux pour le choix du délégué de la commune ; — ensuite parce qu'il donnait à l'Assemblée, et non au Président de la République, le choix d'un certain nombre de sénateurs.

Dès le début, tout le monde, connaissant les dispositions de chaque groupe dont les délibérations avaient été publiées, se rendait parfaitement compte du sort réservé au projet de la commission. Ce projet devait succomber pour faire part au projet Wallon.

Avant la discussion s'est produit un incident au sujet de la mise immédiate à l'ordre du jour.

L'urgence était demandée par M. Wallon, au nom de toutes les gauches. MM. du Bodan, Ganivet, de Lorgeril et Depeyre ont protesté au nom des usages parlementaires. Ordinairement, quand un rapport est déposé, il est envoyé à l'impression et distribué le lendemain ; on ne discute que lorsque chaque député a pris connaissance du rapport et l'a examiné à tête reposée. A moins de circonstances très-graves, la Chambre ne discute pas un rapport après une simple lecture faite à la tribune et qu'il est difficile de bien saisir.

Le vicomte de Lorgeril a su tenir tête énergiquement au président de l'Assemblée, malgré le rappel à l'ordre un peu trop sévère que celui-ci lui a infligé.

Mais toutes ces résistances, quoique parfaitement légitimes, étaient impuissantes vis-à-vis d'une majorité décidée à discuter immédiatement, et surtout à voter sans phrase, et vis-à-vis d'un président qui était favorable à cette majorité.

La discussion s'est donc ouverte de parti-pris, et c'est M. le marquis de Castellane qui a eu l'honneur d'attaquer le premier cet absurde projet de Sénat. Nous avons quel-

quefois blâmé M. de Castellane quand il nous paraissait se tromper ; nous ne pouvons qu'approuver son discours de lundi, et nous ajouterons qu'il n'a jamais été mieux inspiré. Il a parlé avec beaucoup de verve, de facilité et de talent.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, on ne voulait pas discuter, on voulait voter ; et l'on n'écoutait guère les orateurs.

M. Raoul Duval s'est passé le plaisir de reproduire l'amendement Pascal Duprat qui faisait nommer les sénateurs au suffrage universel, afin de le faire repousser par les gauches qui le voulaient à l'unanimité il y a quelques jours. Il savait bien quel en serait le sort. Il savait bien que les gauches n'hésiteraient pas à se déjuger ; mais il voulait au moins montrer au pays ce qu'est cette comédie parlementaire d'où l'on a la prétention de faire sortir une Constitution. C'était de bonne guerre pour démasquer le jeu des gauches qui sacrifient chaque jour un de leurs principes et repoussent le lendemain ce qu'elles ont acclamé la veille.

Mais le pays comprend-il ? — Nous croyons que, depuis longtemps, il n'attend plus rien de cette Assemblée, et qu'il se laisse aller à l'aventure, comme « l'homme ivre à cheval » dont parle Luther. Il est ahuri devant les manèges de la Chambre, il renonce à la comprendre, il n'a plus pour elle que de l'indifférence.

A la proposition de M. Raoul Duval, M. Lepère s'est écrié : « C'est un stratagème ! » — Eh ! oui, c'était un stratagème pour répondre à tous ceux que nous voyons depuis un mois ! — N'est-ce pas par stratagème que votent aujourd'hui les gauches pour un Sénat qu'elles ne veulent pas ? — N'est-ce pas un stratagème éternel que cette farce parlementaire qui se joue depuis un mois et dans laquelle chacun ne vise qu'à duper son voisin ?

Où ! que le pays le voie donc une bonne fois : c'est par des stratagèmes que l'on fait aujourd'hui des Constitutions !

Après M. Raoul Duval sont venus M. Depeyre demandant que le Président de la République ait un certain nombre de sénateurs à son choix, et M. Paul Cottin demandant qu'il les nommât tous.

M. Depeyre oubliait que le gouvernement avait lui-même renoncé à revendiquer ce droit.

Quant à M. Paul Cottin, est-ce pour faire parler de lui qu'il a fait cette proposition ridicule ?

Espère-t-il être sénateur par le choix du Président ?

Il se trompe lourdement. Le Président eût-il à nommer 300 sénateurs, ne songerait pas à M. Paul Cottin.

Un seul amendement a passé, c'est celui de M. Wallon ; et il fallait le prévoir, puisque la veille toutes les gauches l'avaient adopté, et que le centre droit devait s'y rallier en présence de la déclaration faite par M. de Chabaud-Latour, au nom du maréchal de Mac-Mahon.

Ainsi, nous avons ce beau Sénat, dont 75 membres seront élus par l'Assemblée et les autres par un collège spécial composé :

- 1° Des députés du département ;
- 2° Des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement ;
- 3° Des délégués des conseils municipaux.

L'article 4^{er} a été adopté par 422 voix contre 261. Les autres le seront également avec le même enthousiasme et le même parti-pris.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER.

Cette journée parlementaire peut être appelée la *journée du pacte*.

A peine la séance est-elle ouverte, que M. Raoul Duval présente un amendement à l'article 4^{er}, voté la veille. M. Raoul Duval demande que les sénateurs ne puissent être pris dans l'Assemblée. Ainsi le veulent la dignité de l'Assemblée et les principes si souvent et si énergiquement professés par les républicains.

On passe au vote. Les républicains votent contre comme un seul homme. Non-seulement ils veulent être sénateurs, mais de plus ils veulent se nommer eux-mêmes. Il faut avouer du reste que ce procédé a quelque chose de démocratique. Dans ce parti, en effet, on a assez l'habitude de se nommer soi-même. Et en général on se case avec assez d'intelligence.

On s'attendait à ce que M. Naquet présentât à l'Assemblée un dessin du costume sénatorial, mais on s'est contenté de statuer sur le principe.

L'article 2 du projet Wallon ayant été voté, M. le président donne lecture de l'article 3.

On allait le voter lorsque M. Raoul Duval apparaît pour la seconde fois à la tribune et dépose un nouvel amendement, par lequel il demande que, conformément aux réclamations si vives et si fréquentes des députés républicains, les maires nommés par le gouvernement soient exclus du collège électoral, et que, pour faciliter le vote aux artisans et aux ouvriers, il y soit procédé, non au chef-lieu de département, mais au chef-lieu de canton.

Rien de plus démocratique que cet amendement. Cependant, en vertu du pacte, toute la gauche vote contre avec un ensemble qui provoque les applaudissements ironiques de la droite, et l'article 3 du projet Wallon est adopté.

A l'article 4 se présente encore M. Raoul Duval ; il vient réparer une omission, sans doute involontaire, de messieurs les républicains. Donc, en vertu de cet axiome démocratique que toute fonction élective soit salariée, le terrible député demande que les électeurs sénatoriaux reçoivent une indemnité comme les jurés.

Les républicains, toujours en vertu du pacte, votent contre, et rompent, pour arriver au pouvoir, à travers les débris de leur hypocrite philanthropie.

A l'article 5, M. Delpit propose un amendement qui a pour but de réparer la faute qu'a commise le maréchal, en renonçant à nommer un tiers des sénateurs. M. Delpit voudrait que les sénateurs qui sont à la nomination de l'Assemblée fussent choisis sur une liste présentée par M. le Président de la République. Cet amendement, développé avec feu, a été, sur la demande de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, renvoyé à la commission, où il est encore, et d'où il ne sortira que pour subir le sort des autres.

Comme le renvoi est de droit, quand il est demandé par la commission, on a dû remettre la délibération au lendemain.

On avait d'abord pensé à faire une séance de nuit ; mais, comme le succès n'est plus douteux, on a tenu à être courtois vis-à-vis de la droite, et on a remis au lendemain l'exécution définitive et sans remise de la majorité du 24 mai.

Chronique générale.

Dans la séance de lundi, il y a eu deux scrutins ; l'un sur le renvoi au lendemain de la discussion, l'autre sur l'article 4^{er} du projet Wallon, emportant l'adoption du projet tout entier.

Dans le premier scrutin, la majorité pour la continuation, ou mieux pour l'enterrement de la discussion, n'a été que de 9 voix.

Dans le second, la majorité a été de 164 voix.

Cette majorité se compose :

1° De tous les membres de l'extrême gauche et de la gauche républicaine, sauf 13 qui se sont abstenus ;

2° De tous les membres du centre gauche, à l'exception de MM. Jules Grévy, Thiers et Wilson, qui se sont abstenus ;

3° Des 22 membres du groupe Laver-gne, qui sont presque tous sortis depuis quinze jours du centre droit et dont voici les noms : MM. Aclocque, Adrien Léon, André (Seine), Beau, Bonnet, Chabron (général), Clapier, Delacour, Denormandie, Drouin, Fourichon, Houssard, Gouin, vicomte d'Haussonville, L. de Laver-gne, Antonin Lefèvre-Pontalis, Luro, Savary, de Ségur, Target, Voisin et Wallon.

4° De trois membres de la droite modérée : M. le vice-amiral de Montaignac, ministre de la marine ; M. de Cumont et M. Pagès-Dupont.

5° Enfin, de 76 membres du centre droit dont voici les noms :

MM. le comte de l'Aigle, Anisson-Duperron, Audiffret-Pasquier, Balsan, Barante, Baze, Bienvenüe, Bigot, Blavoyer, Bocher, Boduin, de Bondy, Bouisson, Boullier, Broglie, Jules Buisson, Caillaux, Chabaud-Latour, Chaper, Charreyron, de Cisse, Clément, Courcelle, Dagueuet, baron Decazes, Desjardins, Doré-Graslin, Dufour, Dupont (Alfred), de la Germonière, Godet de la Ribouillière, Gouvin Saint-Cyr, de Grammont, Grivart, comte d'Harcourt, duc d'Harcourt, d'Hespel, le prince de Joinville, Jordan, Jourdan, de Jouvenel, Lacave-Laplagne, Lambert Sainte-Croix, La Sicotière, Laurier, Lebourgeois, l'Ebraly, Lefebvre, général Leflo, Loysel, Mathieu-Bodet, Mazure, de Mérode, Montrieux, Moreau (Ferdinand), Parigot, Paris (Pas-de-Calais), Perrot, Perrier, Petau, Peulvé, de Peyramont, Piou, Prétavoine, de Rainneville, de Ravinel, Ricot, Serph (Guzman), Tallon, Vandier, Vilfeu, Vingtain, Vitalis, Cornélis de Witt.

Vingt-deux membres du centre droit ont voté avec la minorité et onze se sont abstenus.

**

On n'a pas oublié que M. le prince de Joinville accompagnait M. le comte de Paris dans la visite de soumission que celui-ci fit à Froshdorff en 1873. Le prince, d'après les bruits très-autorisés répandus alors, fut très-net dans son adhésion, non-seulement aux droits, mais aux principes et à la politique du chef de la maison de Bourbon. — Monseigneur, aurait-il dit au comte de Chambord devant les officiers de sa maison, surtout pas de parlementarisme, il faut en finir avec ces idées-là.

Lundi, M. le prince de Joinville a voté le Sénat républicain. On dit même que M. le duc de Broglie, qui avait encore des hésitations, ne s'est décidé à passer du côté de M. Gambetta que sur un signe du fils de Louis-Philippe.

Nous croyons au signe du prince de Joinville, mais nous ne croyons pas à l'hésitation de M. de Broglie. La résolution de celui-ci était prise, et s'il a paru hésiter, c'était un jeu.

Il court une singulière histoire sur le compte de certains membres importants du centre droit ; il serait à souhaiter qu'elle fût plus connue, afin de forcer les intéressés à la démentir.

On raconte que les membres en question s'étant réunis l'autre jour chez un duc dont on parle beaucoup en ce moment, auraient cru devoir examiner la situation à un point de vue tout nouveau. Ils se seraient occupés notamment de ce que l'Assemblée devait encore de déférence et d'appui au maréchal de Mac-Mahon. L'opinion suivante aurait été exprimée ; d'abord contredite, finalement adoptée par la majorité de la réunion :

« Voyons, franchement, pourquoi avisons-nous placé le maréchal au pouvoir ? Nous pouvons le dire entre nous : c'était pour faire la restauration monarchique. Cette restauration s'accomplissant sous son égide, si quelque chose avait bougé en France, le maréchal eût été là avec l'armée pour assurer l'exécution de la volonté parlementaire et faire reconnaître le Roi. Mais la tentative de restauration a avorté. De ce moment, le rôle du maréchal était fini ; il n'a plus aucune raison d'être, et puisque nous restons dans le provisoire, dans l'indéfini, c'est à un homme plus politique qu'il faut confier la direction.

— A M. Thiers, par exemple ? dit ironiquement un interrupteur.

— Pourquoi pas M. Thiers ? fut-il répondu. Ce qu'il faut en ce moment, puisque le premier but est manqué, c'est un homme habile, adroit, un politique enfin et non plus un soldat.

Tel est le sens, et en partie tels sont les termes de la conversation qu'on commente dans certains cercles parlementaires.

Un des aides-de-camp de M. Gambetta expliquait très-énergiquement le mobile qui décidait, disait-il, son patron à se rallier au projet Wallon sur l'organisation du Sénat. C'est que l'attribution électorale conférée aux conseils municipaux « rendrait toute administration impossible et maintiendrait le pays entier dans un état continu de mouvement politique. » Ce sont ses propres paroles.

Nous aurons très-probablement, avant très-peu de jours, un ministère de centre droit, de centre gauche et même de gauche, dans lequel entreraient MM. Dufaure, Bocher, duc d'Audiffret-Pasquier, duc Decazes, Casimir Périer et Bethmont.

Ce ministère ne tardera pas à changer les préfets et les maires, en vue des élections pour le Sénat et pour la nouvelle Assemblée dans le sens républicain. Tout porte à croire que l'année où nous sommes va être agitée par ce double mouvement électoral ; Dieu sait ce qu'il produira !

La majorité du centre droit qui a voté le projet Wallon n'est pas sans quelque honte ; voici comment elle essaye d'expliquer sa conduite :

« Après avoir examiné les graves questions soulevées par les projets sur le Sénat et sur l'organisation des pouvoirs publics, dit le *Journal des Débats*, la réunion du centre droit a adopté le programme suivant :

» La réunion déclare qu'en présence de l'engagement pris par l'Assemblée nationale, dans la loi du 20 novembre 1873, d'organiser, par des lois constitutionnelles, les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon et dont, à plusieurs reprises, le maréchal lui-même a réclamé l'accomplissement, elle ne croit pas pouvoir se refuser aux moyens de conciliation et d'accord qui lui sont proposés par d'autres groupes de l'Assemblée.

» Elle estime que, devant l'intérêt général, toutes les préférences doivent se taire, et qu'elle peut, sans renier son passé, sans engager indéfiniment l'avenir, accepter le principe d'une loi constitutionnelle qui règle les formes de sa propre révision et qui réserve à toute époque tous les droits de la souveraineté nationale.

» Ce qui lui importait avant tout, c'est que les intérêts conservateurs et sociaux trouvassent, dans la constitution des pouvoirs publics, de sérieuses garanties. Elle croit que l'établissement d'une seconde Chambre sur des bases essentiellement conservatrices, le droit de dissolution accordé au Président de la République de concert avec le Sénat, la faculté attribuée au maréchal seul de proposer la révision jusqu'à la date du 20 novembre 1880, et la clause de révision qui réserve à un Congrès formé des deux Assemblées le droit de modifier la constitution, satisfont à cette condition.

» D'autres dispositions sans doute pourraient être contestées ; mais, placée dans l'alternative ou d'accepter un projet qui ne répond pas pleinement à ses vœux ou de renoncer à toute organisation véritable et de livrer le pays sans institutions et le maréchal de Mac-Mahon sans défense aux hasards d'un redoutable inconnu, la réunion du centre droit décide qu'elle votera les projets tels qu'ils ont été acceptés par ses délégués.

L'explication n'est pas concluante.

On dit que M. Rouher et d'autres députés auraient eu une scène assez vive avec M. Buffet, auquel ils reprochaient sa personnalité ; certes, le reproche serait mérité.

On a distribué à l'Assemblée le rapport de l'amiral de La Roncière Le Noury sur les dépenses qu'entraînera la nouvelle loi des cadres, et des amendements de MM. Raoulet, Léopold Limayrac et Raoul Duval à la loi du Sénat et à la loi des pouvoirs publics.

On avait annoncé que le général de Wimpffen s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine ; le *XXI^e Siècle* se dit en mesure de démentir cette nouvelle que maintiennent d'autres journaux de la même couleur.

MORT DU PEINTRE COROT.

Une existence illustre, presque glorieuse, vient de finir. Corot s'est éteint doucement après six mois de souffrances. Il y a quelques jours, on espérait encore qu'on pourrait le conserver à la France, mais la maladie a été inexorable et a emporté l'auteur de tant d'œuvres si inspirées, si originales, si réellement artistiques.

C'est lundi soir, à onze heures, que Corot a rendu le dernier soupir, entouré de parents et d'amis. Il était né en 1796 et avait par conséquent 79 ans.

Son grand âge n'avait pas affaibli son talent, et, chose plus extraordinaire, n'avait pas refroidi son cœur.

Les commencements avaient été pénibles ; on a été long à lui rendre justice. Un jour vint pourtant où la fortune lui sourit bien au-delà de ses espérances.

Son genre, toujours très-discuté d'ailleurs, a obtenu de nos jours un merveilleux succès.

Personne n'ignore le noble usage qu'il fit de sa fortune. Pendant le siège, il donna plus de 50,000 fr. en secours.

Les artistes pauvres perdent en lui un ami et un protecteur généreux.

Sur son lit de mort, il constitua 4,000 fr. de rente à la veuve de M. Millet.

Le Frère Philippe.

(Suite.)

Quand le frère Philippe eut fini de parler, le Saint-Père répondit par un discours remarquable où il nous montre la France au premier rang parmi les nations qui ont produit le plus de saints. C'est une gloire que les révolutions ne nous ont pas ravie. Pie IX fait apparaître saint Louis et saint Vincent-de-Paul comme prédécesseurs du vénérable de La Salle dans cette voie qui va de la terre au ciel. Sa Sainteté dénonce ensuite les spoliateurs des asiles de la pauvreté volontaire et demande à Dieu, pour tous ceux qui souffrent, une constance proportionnée aux rudes épreuves de ce temps. En adressant directement la parole au « très-cher fils Philippe, » le Saint-Père le grandit ou plutôt il reconnaît la hauteur de son apostolat.

En rentrant, au retour de la cérémonie,

à la maison du Palais-Poli où il avait pris résidence, frère Philippe vit deux immenses corbeilles contenant toutes sortes de pâtisseries. Comme il les regardait avec une certaine surprise, le frère qui les avait reçues le laissa quelques instants dans son étonnement. Puis, prenant la parole, il lui dit :

— C'est un don du Saint-Père ! Deux serviteurs de Sa Sainteté sont venus tout à l'heure. Le Saint-Père, avant la cérémonie, leur avait dit : « Prenez ces corbeilles et portez-les au frère Philippe. Voyez, en passant, s'il loge à Saint-Sauveur. S'il n'y est pas, ce sera au Palais-Poli. Mais il faut absolument que vous soyez là avant lui ! » Il doit réunir aujourd'hui les frères pour un petit repas de famille et de fête, je veux le régaler.

Le lendemain, 2 novembre, frère Philippe et son assistant étaient aux pieds du Pape en audience particulière pour le remercier du décret.

Après avoir offert au Saint-Père l'hommage de sa reconnaissance et lui avoir exprimé les divers sentiments de respect, de vénération et de dévouement dont il était animé pour Sa Sainteté, frère Philippe vint à lui parler des bons : ce qui fit rire le Saint-Père de bon cœur.

— De bonnes religieuses, encore dans leur couvent, lui dit-il, ont pensé au Pape et le Pape a pensé aux frères.

— Cette délicate attention de votre part, Très-Saint Père, nous touche vivement, répondit frère Philippe.

— Combien étiez-vous à table ?

— Très-Saint Père, tous nos frères étant occupés hier à porter des décrets à nos amis, se trouvaient disséminés ; nous avons donc remis le repas à ce soir vers deux heures.

— Et alors, combien serez-vous ?

— Très-Saint Père, autant que la salle pourra en contenir. Chaque communauté enverra une députation. Il y aura aussi nos aumôniers, quelques-unes des personnes qui ont travaillé à la cause.

— Bien, bien.

« Le Saint-Père, écrivait le frère Philippe à ses frères, nous ayant permis de lui baiser la main et nous ayant donné sa bénédiction, nous nous prosternâmes de nouveau trois fois en le quittant. Ce moment fut plein d'émotion, surtout pour moi qui avais à me dire : Hélas ! ne sera-ce pas la dernière fois ?... Quand on a été accueilli avec tant de bonté par un Pontife si grand, si magnanime, si illustre, par le Vicaire de Jésus-Christ, on ne peut le quitter sans arroser le pavé de ses larmes ! »

Ce même jour, vers cinq heures, un des plus illustres prélats de la cour pontificale vint trouver le frère Philippe et lui parla ainsi :

— Lorsque vous avez été sorti du Vatican, le Saint-Père m'a fait appeler et m'a dit : « Allez vite trouver le frère Philippe et informez-le que j'ai oublié de lui parler d'un établissement que le cardinal Barili veut faire à la Nouvelle-Grenade. Voyez s'il pourra y envoyer quelques frères. Si vous allez de suite, il vous invitera, j'en suis sûr, à leur dîner de famille... »

Malheureusement, le dîner était fini depuis longtemps.

(La fin à demain.) JULES DELMAS.

Etranger.

S'il faut en croire une dépêche de Berlin publiée par le *Pall Mall Gazette*, le gouvernement allemand serait très-mécontent du retard que mettrait le gouvernement espagnol à lui donner satisfaction pour l'affaire du *Gustave*.

La dépêche ajoute que les journaux officiels de Berlin se disent autorisés à démentir les assertions des journaux espagnols d'après lesquelles l'affaire serait réglée. L'indemnité pécuniaire, ajoutent-ils, est d'une importance secondaire. L'Allemagne veut surtout obtenir satisfaction de l'outrage infligé au drapeau allemand.

D'après une dépêche de Constantinople, 21 février, publiée par le *Times*, le gouvernement turc considérerait la remise au prince de Roumanie, par l'envoyé espagnol à Vienne, d'une lettre d'Alphonse XII notifiant son avènement, comme une tentative pour reconnaître l'indépendance politique de la Roumanie et une violation des droits suzerains de la Porte.

En conséquence, le sultan n'a pas encore répondu à la lettre d'Alphonse XII, et la Porte serait résolue à n'entretenir aucune relation avec le gouvernement espagnol tant que ce procédé n'aurait pas été rectifié.

Rome, 22 février.

Hier, le prince Humbert est allé rendre visite au général Garibaldi. L'entrevue a duré trois quarts d'heure. Le général Garibaldi a exprimé le désir d'être présenté à la princesse Marguerite.

ESPAGNE.

Nous lisons, dans la correspondance d'un volontaire français de don Carlos, les renseignements suivants :

Manero, 40 février.

En qualité de compatriote et de volontaire au service du roi Charles VII, je viens vous prier d'insérer dans les colonnes de votre estimable journal ces quelques lignes, qui relatent fidèlement les événements qui se sont passés ces jours derniers en Espagne.

L'armée carliste, après la victoire du Carascal, avait été obligée d'étendre ses lignes à la hauteur de celles dans lesquelles s'était retiré l'ennemi ; elle occupait alors un front beaucoup trop étendu pour pouvoir lutter avec avantage contre des forces supérieures en nombre.

Dans les premiers jours de février, l'armée alphonstiste se mit en mouvement, menaçant à la fois Estella à droite, nos positions du Carascal au centre, et notre gauche à Zanguenza.

Le général Mendiri, ainsi que les autres généraux de l'armée carliste, après l'approbation de S. M. le roi Charles VII, furent d'avis que, devant le suprême effort du libéralisme, nous devions concentrer nos forces afin d'enlever à l'ennemi l'avantage du nombre qui, par des manœuvres de mouvements tournants, lui permettait de nous faire battre en retraite sans tirer un seul coup de canon.

A cet effet, l'armée carliste effectua son mouvement de retraite des positions conquises vers Estella. Ce mouvement s'exécutait avec l'ordre le plus parfait par Puente la Reina, Manero, Zirauki, Villatuerta et Estella, lorsque l'ennemi, franchissant les hauteurs d'Oteiza, vint à Lorca (entre Zirauki et Villatuerta) barrer la route d'Estella à une partie de l'armée.

Ceci fut pour nous l'occasion d'une victoire de plus. Tandis que notre arrière-garde faisait face sur les hauteurs de Santa Barbara, devant Puente la Reina, à la colonne ennemie sortie de Tafalla, et à Puerto Elchanrri à la colonne ennemie sortie de Pampelune, la brigade Perula, aux ordres de son intrépide chef et sous les yeux de Sa Majesté et des princes qui l'accompagnaient, attaqua la colonne ennemie, commandée par Laserna et occupant Lorca.

Cette colonne ne put résister à l'élan de nos volontaires ; en trois heures, trente mille alphonstistes furent mis en complète déroute par cinq mille carlistes et contraints à se retirer sur les hauteurs d'Oteiza, d'où ils étaient descendus, abandonnant Lorca, laissant en notre pouvoir 250 prisonniers, 3 canons, 60,000 duros, et notre ligne libre jusqu'à Estella.

Le nombre des morts de l'ennemi est considérable ; j'ai vu un paysan qui m'a assuré que, pour un mort qu'il avait vu sur le champ de bataille d'Abarzuza, il y en avait cinq à Lorca.

Tels sont, monsieur le rédacteur, les derniers événements qui ont eu lieu en Espagne ; si je me suis permis de vous adresser ces quelques lignes, c'est afin que l'on sache bien en France et en Europe que tout ce qui se dit en fait de défaites éprouvées par les carlistes est absolument faux.

Les faits que je relate, se passent à vingt lieues de la frontière française, et quiconque le veut peut venir s'en assurer sur les lieux, attendu qu'il règne aujourd'hui autant de sécurité en territoire carliste qu'en n'importe quel autre pays d'Europe ; j'en atteste le témoignage de tous les étrangers qui, depuis deux ans, sont venus nous visiter.

L'esprit de l'armée carliste est excellent, la solda a été faite aujourd'hui même, le soldat est gai et confiant dans l'avenir, et moi-même, qui ai l'honneur de vous écrire, je ne doute pas du succès.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mouvement de la population

A SAUMUR.

Voici quel a été le mouvement de la population de Saumur en 1874 :

NAISSANCES.

Enfants légitimes : garçons, 149 ; filles, 133 ; total, 282.
Enfants naturels : garçons, 24 ; filles, 25 ; total, 49.
Total des naissances, 301.

MARIAGES.

Garçons et filles.....	89
Garçons et veuves....	6
Veufs et filles.....	13
Veufs et veuves.....	8
	116

Voici comment les mariages se répartissent par mois :

Janvier, 9 ; — février, 14 ; — mars, 6 ; — avril, 7 ; — mai, 9 ; — juin, 15 ; — juillet, 10 ; — août, 13 ; — septembre, 8 ; — octobre, 6 ; — novembre, 12 ; — décembre, 7 ; — total, 116.

DÉCÈS.

	Sexe masc.	Sexe fém.
De 1 jour à 1 an.....	24	28
1 an à 5 ans.....	4	7
5 ans à 10 ans.....	2	2
10 — à 15 —.....	1	2
15 — à 20 —.....	4	9
20 — à 25 —.....	4	9
25 — à 30 —.....	2	5
30 — à 35 —.....	11	1
35 — à 40 —.....	5	10
40 — à 45 —.....	10	4
45 — à 50 —.....	8	6
50 — à 55 —.....	9	5
55 — à 60 —.....	9	5
60 — à 65 —.....	7	12
65 — à 70 —.....	14	9
70 — à 75 —.....	21	11
75 — à 80 —.....	9	19
80 — à 85 —.....	2	8
85 — à 90 —.....	4	5
90 — à 95 —.....	1	»
	151	157

Ces décès se répartissent de la manière suivante :

Sexe masculin : célibataires, 54 ; hommes mariés, 67 ; veufs, 30 ; total, 151.

Sexe féminin : filles, 68 ; femmes mariées, 39 ; veuves, 50 ; total, 157.

Morts-nés : 22, dont 4 enfants naturels.

La mortalité a sévi pendant l'année d'après les nombres ci-dessous dans chaque mois et par sexe :

	Sexe masc.	Sexe fém.
Janvier.....	17	14
Février.....	9	13
Mars.....	13	8
Avril.....	17	16
Mai.....	19	11
Juin.....	10	16
Juillet.....	7	10
Août.....	10	15
Septembre.....	15	16
Octobre.....	9	11
Novembre.....	12	10
Décembre.....	13	17
	151	157

Total général des décès, 308.

L'assassinat des deux vieillards de la rue de Belleyme, à Paris, les époux Besnard, marchands revendeurs, a amené l'arrestation à Angers, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, du frère et beau-frère des époux Besnard, le nommé Rozet, dit Livet, ancien forçat en rupture de ban.

Rozet — qui se faisait encore appeler Lunel — était le frère de M^{me} Besnard, et se trouve gravement compromis dans cette affaire, qui a eu le vol pour mobile.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« M^{me} Lemoine-Cifolelli, d'heureuse mémoire, viendra — dit-on — pour la fin de la saison donner à Angers une série de représentations.

« C'est là de la part de M. Marck, qui est du reste coutumier du fait, une bonne et excellente idée. Le public angevin sera heureux de revoir et d'applaudir pour quelques jours l'excellente chanteuse qui a laissé dans notre ville de si bons souvenirs.

« M^{me} Lemoine-Cifolelli, actuellement à Rouen, y dirige un cours de chant, et donne de temps en temps seulement des représentations au Théâtre-des-Arts de cette ville. »

D'après le même journal, M^{me} Derasse reviendra aussi prochainement, dit-on, à

Angers, pour les représentations des *Amours du Diable*, opéra-féerie.

Enfin, on annonce une véritable primeur pour la fin du mois ou le commencement du mois prochain. M. Marck aurait accepté de monter un opéra-comique inédit, une œuvre angevine due à la collaboration d'un poète et d'un musicien d'Angers.

La *Branche de Genêt*, tel est le nom de la pièce nouvelle, qui est déjà à l'étude, et dont les principaux rôles seront tenus par M^{me} Martelli, MM. Géraizer et Descamps.

La scène se passe en Anjou.

La *Gironde* nous apprend qu'une veuve, Jeanne Dominé, vient de mourir, commune de Pessac, à l'âge de cent sept ans. Deux sœurs de la veuve Dominé lui survivent : l'une habite l'île Saint-Georges ; elle est âgée de cent trois ans, et elle a une fille qui compte quatre-vingt-un ans. L'autre sœur, la *jeune*, c'est la veuve Bouchon, de Canéjean ; elle est âgée de cent un ans et a un fils de soixante-onze ans ; la pauvre femme, presque aveugle, a quelque peu perdu de ses facultés intellectuelles, mais elle est exempte d'autres infirmités. Ces deux braves femmes n'ont jamais eu besoin du médecin.

Variétés.

LE CAFÉ EN FRANCE.

L'usage du café est entré en France vers le milieu du dix-septième siècle. Des négociants de Marseille qui avaient résidé dans le Levant et y avaient établi des comptoirs se faisaient rapporter, à chaque voyage de leurs navires, des cargaisons de fèves de Moka pour leur consommation personnelle.

Peu à peu la nouvelle s'en répandit dans l'entourage de ces riches armateurs, et la population marseillaise ayant pris goût au café, il s'établit promptement un commerce d'importation entre les droguistes de la ville et les pays producteurs. Dès 1673, plusieurs établissements de café étaient ouverts au public dans la ville de Marseille, et quelques autres cités du Midi, ainsi que Lyon, suivaient cet exemple.

A Paris, l'usage de cette nouvelle liqueur fut introduit par Soliman-Aga, envoyé extraordinaire du sultan Mahomet IV. Ce prince, comme tous les Orientaux, en consommait régulièrement à certaines heures de la journée, et, dans les fréquentes visites qu'il recevait des hauts personnages de la cour de Louis XIV, il faisait servir à ses hôtes du café, suivant la coutume turque. Cette liqueur noire et amère avait, au début, provoqué une certaine répulsion ; les médecins lui attribuaient des propriétés nuisibles, une influence puissante sur les organes et contraire à la santé. Une ligue s'était même organisée contre l'introduction en France de cette denrée, et les femmes n'avaient pas été les dernières à en faire partie. « Cette détestable boisson, disaient-elles dans un libelle, dépouille les hommes de la puissance virile et les rend aussi arides que les sables d'Arabie, d'où l'on dit qu'est apportée cette fève maudite. Que l'on persévère dans ce goût funeste, et les descendants de nos robustes ancêtres ne seront plus qu'une misérable engeance de singes et de pygmées. »

Il ne fallait rien moins pour calmer cette séditeuse répulsion que l'exemple et l'affabilité de l'envoyé du Grand-Turc.

« Ce breuvage, écrit Legrand d'Aussy, leur était servi par un Turc, par un Turc galant ; c'en était assez pour lui donner un prix infini. D'ailleurs, leurs yeux étaient séduits par l'appareil d'élégance et de propreté qui l'accompagnait, par ces brillantes tasses de porcelaine dans lesquelles il était versé, par ces serviettes ornées de franges d'or que des esclaves présentaient aux dames. Joignez à cela la singularité d'être assise par terre sur des carreaux, et vous comprendrez qu'il y avait bien là plus qu'il ne fallait pour tourner la tête à des Françaises. »

Le goût du café ne tarda pas, en effet, à se répandre dans le public. Des établissements spéciaux, ornés de tapisseries, de grandes glaces, de tableaux, de tables de marbre et de lustres pour les éclairer le soir, se fondèrent sur divers points de la capitale et des grandes villes, et le nombre s'en multiplia rapidement.

Au plaisir de savourer la liqueur que leur envoyait le pays « du soleil », les amateurs de café trouvaient dans ces salles bien parées un lieu tout naturel de réunion. Le café était le rendez-vous des seigneurs, des lettrés et des oisifs : on y causait des choses du jour, des modes nouvelles ou des acteurs en vogue ; les pièces de théâtre y étaient commentées ou critiquées, et les petits scandales y trouvaient des reporters raffinés et d'avidés auditeurs. En 1676, le nombre des établissements de café était déjà si considérable à Paris qu'il s'y créait une corporation de cafetiers-limonadiers.

Sous la Régence, l'influence de ces lieux de réunion devint prépondérante, et quelques-uns d'entre eux même le disputèrent, par la délicatesse des questions qui y étaient soulevées et par la noblesse de leurs visiteurs habituels, aux salons les plus renommés du siècle. Qui ne sait la vogue immense dont jouissait alors le café Procope ? Devenu le rendez-vous des littérateurs et des novel-listes, il fut parfois le théâtre de discussions très-vives et de polémiques ardentes sur les mœurs, sur les actes de la cour, sur la politique.

Aujourd'hui, l'usage de cette liqueur est entré dans les mœurs, et les modernes disciples d'Hippocrate l'ont relevé de l'anathème dont l'avaient frappé leurs devanciers. Il n'est pas si modeste village qui n'ait une salle spéciale où, le dimanche, les habitants des campagnes viennent se réunir et savourer l'essence du moka.

A la fin du dix-huitième siècle, les Antilles fournissaient à la consommation de presque toute l'Europe. Mais, à partir de cette époque, elles ont peu à peu abandonné la culture du caféier pour la remplacer par celle de la canne à sucre ; aussi, de nos jours, leur part dans la production totale est-elle de peu d'importance. Elles ont cédé la place au Brésil et aux Indes hollandaises dont l'exploitation s'est considérablement étendue et suffira certainement, dans peu d'années, à approvisionner de café l'univers tout entier.

La consommation du café en France a constamment progressé depuis le commencement de ce siècle. De 1827 à 1836, la moyenne annuelle était de 9,400,000 kilogrammes ; de 1837 à 1846, et de 45 millions de kilos en 1866. Sur cette dernière quantité, le Brésil fournissait, en 1866, 11,531,000 kilogrammes, Haïti 10 millions 25,000, l'Angleterre 7,200,000, les Indes anglaises 4,620,000, Vénézuéla 3,700,000 et les Pays-Bas 2,800,000.

La Jamaïque qui, en 1809, produisait 40 millions de kilogrammes, ne donne plus que des résultats insignifiants.

Avant la guerre de 1870-1871, les importations de cette denrée atteignaient des chiffres plus élevés que ceux que nous relevons actuellement. Ainsi, en 1868, les pays producteurs nous ont expédié 52,500,000 kilogrammes de café, et en 1870, année de la guerre, la consommation s'en est élevée à 76 millions de kilogrammes.

Actuellement, le café rentre en France pour une somme de 85 à 96 millions de francs, représentant 35 à 40 millions de kilogrammes. C'est donc une diminution sensible sur les résultats de la période précédente. La cause en doit-elle être attribuée à l'abaissement du nombre des consommateurs ? Non : le goût du café est resté le même qu'autrefois ; mais la fraude qui se glisse partout, surtout dans les produits préparés, en a réduit les quantités.

C'est ainsi que, dans plusieurs circonstances, l'examen a permis de constater, dans la poudre noirâtre que certains industriels vendent pour du café, des corps absolument étrangers à cette denrée et qui en altèrent les propriétés. Le café torréfié contient de l'orge, du maïs, de l'avoine, de la betterave, des carottes, des glands, des marrons, et surtout de la chicorée. Pour éviter d'être trompées, beaucoup de personnes achètent le café vert et le font brûler elles-mêmes. Elles croient, de la sorte, se mettre à l'abri de toute erreur ; mais la fraude a fait d'immenses progrès et s'est élevée à la hauteur d'un art. On a découvert, en effet, que l'amour du lucre poussait certains industriels à faire du café avec une sorte d'argile plastique, qu'on façonne à son gré à l'aide d'un moule.

Ces contrefaçons sont, paraît-il, très-nombreuses ; elles sont nuisibles à la santé et causent au Trésor un préjudice assez important, dont l'autorité s'est émue, et qui nécessite de sa part une surveillance active.

Agriculture.

UN MOYEN DE SE PROCURER DES CHAMPIGNONS.

Nous trouvons dans l'*Agronome* de Namur la recette suivante pour obtenir des champignons nombreux et volumineux.

On enlève avec un pinceau humide les sporules des champignons et on les étend sur une lame de verre mouillée. Les sporules en se développant produisent le *mycelium* ou blanc de champignon, préparation sèche qu'on peut transporter partout et qui contient, sous la forme de stries blanchâtres, les éléments des cryptogames.

Quand le *mycelium* présente les caractères convenables, on le place dans du terreau, où il continue à se développer. On prend ensuite le plus beau, et on l'introduit dans le sol d'une cave que l'on recouvre d'une couche de sable de 25 centimètres d'épaisseur, puis d'une autre couche de plâtre de démolition, épaisse de 15 centimètres. On arrose le tout avec de l'eau renfermant en dissolution quelques grammes d'azotate (nitrate) de potasse (salpêtre), et, au bout de 5 à 6 jours, on peut récolter des champignons d'un goût exquis.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 24 février.

La séance est ouverte sous la présidence de M. de Kerdrel.

On craint qu'elle ne soit orageuse. L'amendement de M. Delpit est à peine discuté.

On passe au scrutin.
Nombre des votants, 597
Pour l'adoption, 178
Contre, 419

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. Bardoux dépose un rapport.
M. le président. — Il ne vous reste plus qu'à procéder au vote sur l'ensemble de la loi, mais M. Raoul Duval a demandé la parole sur l'ensemble de la loi. (Rires et bruit à gauche.)

J'entends dire que la discussion générale recommence, je crois que de nombreux précédents autorisent cette manière de procéder. (Oui ! oui ! à gauche.)

M. Raoul Duval. — Je ne veux pas rentrer dans la discussion générale, mais je veux combattre une dernière fois une loi que je considère comme mauvaise, et qui transformera nos conseils municipaux en façons de clubs, dans lesquels on discutera politique. (Applaudissements à droite.) Nous sommes aujourd'hui rappelés par l'anniversaire même (Très-bien ! sur divers bancs) à l'examen des conséquences que peuvent avoir les mouvements populaires que nous craignons. (Protestations à gauche.)

Je ne veux point faire d'allusion à certains faits pour ne pas renouveler à la tribune ce qui s'est passé entre notre honorable et regretté ami (on rit) M. Bocher, et M. Jules Favre. (Bruit.)

(La séance continue.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 1^{er} mars 1875,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} ALLONZIEUX, des Bouffes-Parisiens, et M^{lle} MARIE RENÉ, spécialement engagée pour la *Fille de madame Angot*,

Une seule représentation de

La Fille de madame Angot

Opéra bouffe en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles LECOQ.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira le rôle de Clairette.

M^{lle} Marie RENÉ remplira le rôle de M^{lle} Lange.

Orchestre complet. — Quatre-vingts costumes nouveaux, d'après les dessins de Grévin.

Les engagements de M^{lle} ALLONZIEUX et de M^{lle} RENÉ expirant le jeudi 4 mars, il ne pourra être donné qu'une SEULE représentation de cet ouvrage.

Vu les frais occasionnés par cette soirée, le prix des places sera le même que pour la première représentation de *Giroflé-Girofla*.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 22.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Achille Ricourt; — Installation provisoire; — Le royaume de Dakar; — Dom Guéranger; — L'enterrement d'un suicidé militaire; — Les marchés aux fleurs de Paris; — Le pigeonier militaire du Jardin d'acclimatation. — Hiyouko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Nouveaux chants du soldat, par M. Déroulède. — Faits divers. — Le capitaine Letourneur-Hugon. — Le banquier Fenzi. — Echechs.

Gravures : Installation provisoire, d'après le tableau de M. E. Lambert. — Achille Ricourt. — Le royaume de Dakar : petits marabouts apprenant à lire le Coran; — La mosquée de Dakar; — Pirogues yolo dans la baie de Dakar. — Dom Guéranger, abbé de Solesmes, à son lit de mort; — Vue générale de l'abbaye de Solesmes; — Entrée de l'abbaye; — Vue intérieure de l'église; — Le cloître de l'abbaye de Solesmes. — L'enterrement d'un suicidé militaire. — Les marchés aux fleurs de Paris. — Le pigeonier militaire du Jardin d'acclimatation. — Le capitaine Letourneur-Hugon. — M. Fenzi. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 107^e fascicule, TUI A VEN, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, con-

gestion, névrosé, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,

Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En Boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil.,

60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Comman, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64 70	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	607 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	570	»	18 75
4 1/2 % jouiss. septembre...	94 25	»	»	Crédit Mobilier...	486 25	1 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	010	»	25
5 % jouiss. novembre...	102 10	»	»	Crédit Foncier d'Autriche...	557 50	7 50	»	Société autrichienne, j. janv.	656 25	1 25	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	470	»	»	Crédit Foncier d'Autriche...	336 25	1 25	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	537 50	»	»	Orléans...	302	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Est, jouissance nov.	925	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée...	299 50	»	»
— 1865, 4 %...	479	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	925	»	»	Est...	296	»	»
— 1869, 3 %...	312 50	»	»	Midi, jouissance juillet...	665	»	»	Nord...	304 75	»	»
— 1871, 3 %...	285	»	»	Nord, jouissance juillet...	1140	»	»	Ouest...	295 50	»	»
— 1875, 3 %...	452	»	»	Orléans, jouissance octobre...	925	»	10	Midi...	296	»	»
Banque de France, j. juillet...	3895	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65...	587 50	»	»	Deux-Charentes...	282	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	563 75	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Vendée...	252 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	481 25	1 25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	902 50	»	»	Canal de Suez...	510	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297 50	»	»	Société immobilière, j. janv.	75	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	900	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	937 50	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 15.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BERSOULÉ-VASLIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Bersoulé-Vaslin, marchand de bois à Saumur, sont invités à se présenter, le lundi 8 mars 1875, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil dudit tribunal, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat, conformément à l'article 509 du Code de commerce. Le commis-greffier assermenté, (101) L. BONNEAU.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE PAR LICITATION, Aux enchères publiques, DE TERRES ET VIGNES

Situées en la commune de Denezé. L'adjudication aura lieu en la Mairie de Denezé, le dimanche quatorze mars mil huit cent soixante-quinze, à midi, par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le trenté janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

A la requête de : 1^o M^{me} Jeanne Garnier, célibataire, majeure, domestique, demeurant au Pont-de-Varennes, commune de Louresse; 2^o M. Louis Benoit, domestique, demeurant en la commune de Denezé, poursuivants; ayant constitué pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre : Jeanne Pageot, sans profession, veuve de Louis Garnier, demeurant à Saugré, commune de Denezé, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice de Rosalie-Aimée Garnier et Louis-Désiré Garnier, ses deux enfants mineurs;

Et le sieur Vincent Métivier, propriétaire-cultivateur, demeurant à Denezé, subrogé-tuteur desdits mineurs, et agissant en leur nom, pour le cas d'opposition de leurs intérêts avec ceux de leur mère;

La dite veuve Garnier et le sieur Métivier, co-licitants; ayant pour avoué constitué M^e Albert, avoué à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} LOT. Un morceau de terre, situé au canton du Bois-Bineau, commune de Denezé, contenant quatre-vingt-treize ares soixante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Dufour, au couchant Boussiron, au levant Lebeau. Mis à prix à cinq cents francs, ci..... 500 fr.

2^e LOT. Un morceau de vigne, au canton du Bois-du-Terre, commune de Denezé, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au levant Besnard et autres, au couchant René Treuiller, au midi les héritiers Touret, au nord Charbonneau. Mis à prix à cent cinquante francs, ci..... 150 »

3^e LOT. Un morceau de vigne, au canton du Bois-de-la-Besnarderie, commune de Denezé, contenant six ares soixante centiares, joignant au levant Bourgerie, au couchant Métivier, au midi M. Gapy, au nord Métivier. Mis à prix à cent francs, ci..... 100 »

4^e LOT. Un morceau de terre, situé au lieu dit la pièce des Marchais-Cotiers, commune de Denezé, contenant cinquante-deux ares quatre-vingt centiares, joignant au nord le bois des Epinettes, au couchant et au midi Hilaire Rocher. Mis à prix à trois cents francs, ci..... 300 »

5^e LOT. Deux hectares vingt-neuf ares trois centiares de terre en brandes, à prendre dans la partie vers midi d'une plus grande pièce, nommée Brande-de-la-Vieille-Route, située commune de Denezé, ladite portion joignant au midi un chemin, au levant la route de Doué à Gennes, au couchant un chemin, au nord le lot ci-après. Mis à prix à huit cents francs, ci..... 800 »

6^e LOT. Deux hectares vingt centiares. A reporter. . . 1,850 »

Report . . . 1,850 »

tières de brandes, à prendre à la suite du cinquième lot ci-dessus, dans la pièce dite Brande-de-la-Vieille-Route, située commune de Denezé, ladite portion joignant au couchant un chemin, au levant la route de Doué à Gennes, au nord René Métivier, au midi le cinquième lot. Mis à prix à huit cents francs, ci..... 800 »

Total des mises à prix : deux mille six cent cinquante francs, ci..... 2,650 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine. S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e TAUREAU et aux avoués des parties.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-quinze. Signé : CHEDEAU. Enregistré à Saumur, le vingt-six février mil huit cent soixante-quinze, folio . . . case . . . Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (102) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. LESAGE-HUNEAU. Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Le dimanche 28 février 1875, à midi. Il sera procédé, par M^e Méhousas, notaire à Saumur, au domicile de M^{me} veuve Lesage-Huneau, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, à la vente du mobilier dépendant de la communauté d'entre les époux Lesage-Huneau.

A la requête de M^{me} veuve Lesage, son héritière, sous bénéfice d'inventaire.

ON VENDRA : Batterie de cuisine, tables, lits, chaises, armoires, rideaux, couettes, matelas, traversins, draps de lits, serviettes, glaces, pendules, garniture de cheminée, argenterie, garde-robe d'homme, statuettes, objets d'art, porcelaines de Chine et de Limoges, grande quantité de livres, tableaux, gravures, oranges en pots, fleurs, et quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CH. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi.

DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne).

Comprenant : 1^o La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y attenantes, et renfermés de murs; 2^o Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes; 3^o Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes. Propriété de revenu et d'agrément. Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois. Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares. Mise à prix : 480,000 francs.

MAIRIE DE FONTEVRAULT.

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET DE HALLES

AVIS

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 21 mars prochain, à trois heures du soir, en la Mairie de Fontevault, par devant le Maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal de ladite commune, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une mairie et de halles, pour la commune de Fontevault.

Le montant des devis, dressés par M. Masson, architecte, s'élève à la somme de 19,348 fr. 08 c.

On pourra prendre connaissance du projet et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Fontevault, tous les jours, de onze heures à une heure du soir.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures dans la journée désirerait trouver une comptabilité dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN DE TRIPERIE

M. CLÉMENT TESSIER

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, à Saumur, rue de la Tonnelle, maison Nay-Chatillon, un magasin pour la vente de la triperie, gras-double, et tous les articles de ce commerce. (88)

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE. Etablie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18. Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société... 24,945,448 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 124,094,191 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,358,052 fr.

Aucune Compagnie n'a réparti une somme aussi considérable aux Assurés de cette catégorie. S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Perigault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clémont; au Lion d'Angers, à M. Clémont. (103)

HERNIES

CHUTES ET DÉVIATIONS DE L'UTÉRUS

Métron radical en 8 jours — sans bandage

Par le spécifique anti-hernique de Roux, pharmacien au Mans, rue Napoléon, 10 (Sablé).

Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut nuire dans aucun cas. Toux et anasthésie passives, il brisole les nerfs les plus délicats. Traitement ordinaire complet pour adultes... 100 fr. pour enfants... 50 fr. S'adresser directement, à l'inventeur pour les renseignements, ou dans les bonnes pharmacies. (Ajouter un timbre pour la réponse) Même maison, spécifique infailible pour les cancers.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.